



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Sonatrach a clôturé la première phase de discussions qu'elle a initiées avec ses différents partenaires autour du développement de la coopération, du partenariat et de son renforcement futur, ainsi que la prise en charge des préoccupations opérationnelles et contractuelles dans le respect du cadre législatif et réglementaire.

Les nombreuses rencontres ayant réuni Sonatrach et ses partenaires opérant dans le domaine des hydrocarbures, se sont soldées par des résultats satisfaisants et prometteurs pour toutes les parties.

En effet, les différents accords conclus plus particulièrement avec le groupe ENI ont eu pour objet, le renforcement notamment du partenariat dans le secteur de l'Amont pétrolier et gazier, et attestent de la volonté commune de développer encore davantage la production des champs exploités conjointement et rechercher d'autres opportunités de partenariats tant en Algérie qu'à l'étranger, dans le raffinage, la pétrochimie et les énergies renouvelables.

Les principes des accords conclus avec le partenaire italien ont été également étendus à l'association ENI-Bhp Billiton qui exploite les champs de Rhourde Elouh et Sif Fatima.

De même, les discussions avec les partenaires du groupe Cepsa ont abouti à des accords qui s'inscrivent dans la même logique. Sonatrach et Cepsa se sont engagées à consolider leur partenariat qui dure depuis un quart de siècle. Ce partenariat a été mis en œuvre par l'exploitation, depuis 1994, des champs de R'hourde El Khrouf, avant l'engagement de projets prometteurs tels ceux de Ourhoud et Timimoun dont la mise en production aura lieu dans les prochains mois.

La compagnie Cepsa demeure, par ailleurs, totalement engagée dans un projet de recherche et exploitation sur le périmètre Rhourde Er Rouni II, situé dans le bassin de Berkine, attribué, en mars 2011, dans le cadre du 3ème Appel à la Concurrence.

Il est à rappeler que Cepsa est un partenaire majeur de Sonatrach dans la gestion et l'exploitation du gazoduc sous-marin Medgaz, qui relie l'Algérie à l'Espagne avec une capacité de 9 milliards de mètres cube par an.

Par ailleurs, des accords cadre, 'Memorandum Of Understanding (MOU)' ont été signés avec le major russe Gazprom et les deux compagnies chinoises SINOPEC et CNPC visant le développement du partenariat dans l'ensemble de la chaîne hydrocarbures ainsi que dans les services pétroliers, avec d'importantes perspectives d'investissement conjoint et de coopération.

Aussi, Sonatrach a déjà initié une série de rencontres avec ses partenaires notamment BP et Statoil, en vue de renforcer et de développer davantage leur coopération dans l'Amont pétrolier et gazier.

Sonatrach a engagé des discussions avec la compagnie Maersk, présente dans l'amont pétrolier et gazier à travers plusieurs champs situés dans le bassin de Berkine ; c'est ainsi

qu'un accord cadre 'Memorandum Of Understanding (MOU)' est en cours d'élaboration pour identifier de nouvelles opportunités.

Les discussions entre Sonatrach et Pertamina ont mis en évidence un engagement mutuel et de réelles intentions de renforcer le partenariat, notamment dans l'Amont pétrolier et gazier. Les discussions en cours devraient aboutir à la conclusion de nouveaux accords portant sur l'investissement conjoint dans de nouveaux gisements d'hydrocarbures.

Dans la même perspective, des rencontres sont envisagées avec l'ensemble des autres partenaires notamment ceux qui ont déjà manifesté leurs intérêts de renforcer leur coopération et leur présence et engagement en Algérie.

Enfin, Sonatrach a pris acte de la voie contentieuse empruntée par Total et Repsol, consistant à réclamer auprès des instances arbitrales internationales, un dédommagement du fait de l'application de la loi par Sonatrach concernant la mise en œuvre de la taxe sur les profits exceptionnels instaurée en 2006.

Sonatrach, tout en restant ouverte à la recherche de solutions acceptables de ce différend commercial, mobilisera pour protéger ses intérêts, tout son potentiel pour répondre efficacement à cette situation.

Il est observé que les droits à enlèvements de Repsol et Total réunis sur TFT, sur la base d'un prix de 50\$ par baril, représentent moins de (0,3 %) de la production totale en Algérie.

Repsol est engagée dans deux associations en phase de développement, à savoir Tin Fouyé Tebenkort (TFT) et Reggane Nord, ainsi que dans deux permis de recherche et d'exploration situés dans le bassin de Berkin et dans la région de Boughezzoul, par contre, Total a renoncé à plusieurs projets en Algérie au cours de la dernière décennie.